Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 001-210101739-20261016-2026_195_DEC-DE

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet :	***Travaux d'aménagement d'un terrain de tennis, d'une piste de padel et d'un terrain de pickleball sur le site du Turet / Entreprise ST GROUPE / Avenant n°04 (1.1)***
Service :	*Pôle opérationnel (SM - CF)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel le maire peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2026_050_DEL en date du 20 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation au maire, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° et les articles R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la commande publique,

VU la décision n°2025_060_DEC en date du 13 mars 2025 attribuant le marché de travaux d'aménagement d'un terrain de tennis, d'une piste de padel et d'un terrain de pickleball sur le site du Turet à l'entreprise ST GROUPE,

VU l'acte d'engagement signé le 18 mars 2025 et notifié à l'entreprise ST GROUPE le 20 mars 2025,

VU l'avenant n°01 signé le 20 février 2026 et notifié à l'entreprise ST GROUPE le 24 février 2026,

VU l'avenant n°02 signé le 27 mai 2026 et notifié à l'entreprise ST GROUPE le 3 juin 2026,

VU l'avenant n°03 signé le 28 août 2026 et notifié à l'entreprise ST GROUPE le 14 septembre 2026,

VU le budget 2026,

VU le projet d'avenant n°04,

VU l'avis favorable de la Commission MAPA réunie le 15 octobre 2026,

Considérant que des travaux supplémentaires sont rendus nécessaires pour application de résine sur le pourtour des padel et pickleball et pour mise en place d'un portillon et d'une clôture double fil ; qu'un avenant au marché doit donc être signé afin d'y intégrer ces prestations supplémentaires d'un montant total de 6 202 € HT,

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

DÉCIDE

- **DE SIGNER** l'avenant n°04 au marché de travaux d'aménagement d'un terrain de tennis, d'une piste de padel et d'un terrain de pickleball sur le site du Turet pour un montant total de 6 202 € HT, soit une augmentation de 3.34% du montant initial du marché.

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 16 octobre 2026.
Le Maire,
Patrice DUNAND

MAIRIE DE GEX 01170

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 19 octobre 2026 et publiée en ligne sur le site internet de la ville le 19 octobre 2026.

Envoyé en préfecture le 19/10/2026
Reçu en préfecture le 19/10/2026
Publié le
ID : 001-210101739-20261016-2026_195_DEC-DE